

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 90440032.2

51 Int. Cl.⁵: **A47B 87/00, A47B 13/02**

22 Date de dépôt: 12.04.90

30 Priorité: 24.04.89 FR 8905573

72 Inventeur: **Heidmann, Charles**

43 Date de publication de la demande:
31.10.90 Bulletin 90/44

12 Rue de Galilée

F-67200 Strasbourg(FR)

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

74 Mandataire: **Bossard, Jacques-René**
Cabinet MEYER & COURTASSOL Bureau
EUROPE 20 Place des Halles
F-67000 Strasbourg(FR)

71 Demandeur: **STEELCASE STRAFOR**
56 Rue Jean Giraudoux
F-67200 Strasbourg(FR)

54 **Perfectionnements aux piétements pour table modulable de conférence.**

57 Nouveau système de composition de surfaces de travail modulables en formes et en dimensions, du type se composant d'une part de plateaux (1) de formes et dimensions compatibles, susceptibles d'être juxtaposés selon les besoins, et d'autre part de pieds adaptables à ces plateaux en vue d'en assurer le support stable et la solidarisation sous la face inférieure de chaque plateau étant fixées, sur chaque couple de côtés opposés, des couples de

glissières (3) perpendiculaires à ces côtés, caractérisé en ce que, à chaque couple de glissières est associé un pied central unique (5), portant à sa partie supérieure (8) une platine présentant deux rebords parallèles (7) écartés de la même distance que lesdites glissières et venant coulisser entre la face inférieure dudit plateau et la face supérieure de chaque glissière.

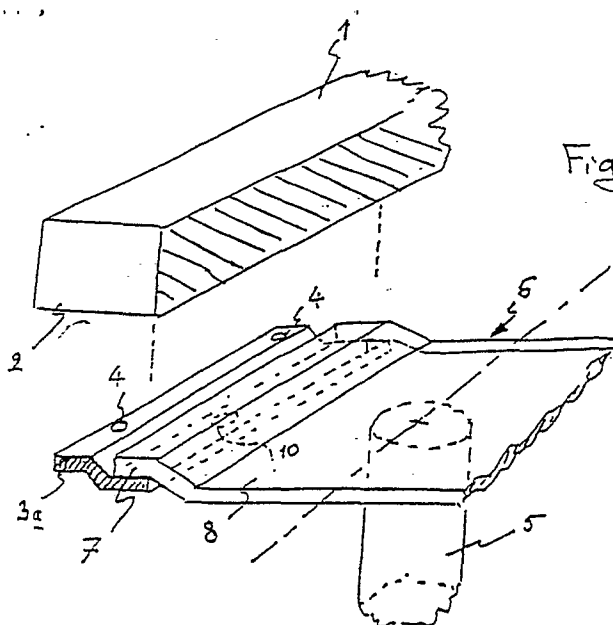


Fig. 1

La présente invention concerne d'une manière générale les mobiliers dits "modulables", c'est-à-dire comportant un certain nombre d'éléments standardisés qu'il est possible de combiner les uns avec les autres pour composer des ensembles de forme et dimensions variables selon les besoins. Elle vise plus particulièrement les éléments de ce genre ayant la forme de rectangles, de trapèzes, de triangles et analogues, dont l'assemblage permet de créer des tables utilisables pour des réunions et des conférences, c'est-à-dire dont la forme et les dimensions sont adaptées au nombre de participants.

Actuellement, ce genre d'éléments existe sous deux formes:

- des éléments complètement indépendants, que l'on juxtapose simplement en jouant sur leurs formes pour créer la surface horizontale voulue, à la manière d'un puzzle. L'inconvénient de ce type d'éléments est leur trop grande légèreté. En effet, pour être plus aisément manipulables, ces éléments sont généralement d'assez petites dimensions et munis de pieds relativement minces, de sorte que les participants à une réunion, par simple appui sur leur dessus, ou plus souvent en déplaçant leurs jambes, détruiront très facilement l'assemblage, et risquent même, en les bousculant involontairement, de les renverser.
- des éléments en forme de plateaux assemblés par des plaques ou platines auxquelles sont par ailleurs fixés les pieds. Ces plaques sont vissées chacune aux extrémités de deux éléments contigus, et le pied correspondant se trouve donc situé à la jonction de ces éléments. L'ensemble des éléments est donc complètement solidarisé, ce qui lui confère solidité et stabilité. Malheureusement, une fois monté, l'ensemble des plateaux, des platines de raccordement et des pieds, est définitivement figé dans sa configuration, et toute modification représente une double opération de démontage-remontage longue et pénible. Au surplus, aucun élément ne possède de caractère individuel puisqu'il partage ses pieds avec les deux éléments qui lui sont contigus.

L'invention remédie à tous ces inconvénients grâce à un système de raccordement des plateaux de ce genre permettant un montage et un démontage aisés et rapide, donc une grande légèreté d'utilisation et de modification des ensembles obtenus, et au surplus offrant la possibilité d'utiliser chaque élément individuel séparé du reste de l'ensemble.

A cet effet, l'invention consiste dans la combinaison de deux types de composants:

- d'une part un élément de piètement, se composant d'un pied proprement dit, fixé à sa partie supérieure à une platine présentant deux rebords parallèles, c'est-à-dire en forme de cuvette d'appui,

et

- d'autre part un élément de plateau, comportant, fixées sur sa face inférieure deux couples de glissières perpendiculaires à deux côtés opposés, espacées d'une distance égale à la largeur de ladite platine, et destinées à recevoir lesdits rebords, ainsi que des moyens pour l'immobilisation de ces rebords une fois en place dans les glissières.

Dans le cas de l'utilisation individuelle d'un élément de plateau, par exemple comme table, ou bureau, on place à chaque extrémité de ce plateau un élément de piètement, en insérant sur toute leur longueur les rebords des platines correspondants dans les glissières respectives. Ladite platine est donc complètement située sous le plateau, lequel possède ainsi deux pieds que l'on peut immobiliser en vissant par exemple des vis de blocage des rebords des platines en place dans les glissières.

Dans le cas où l'on veut assembler un second élément au précédent, on adapte à l'un des bords d'un second élément de plateau un élément de piètement, de la même manière que précédemment ; par contre, en ce qui concerne le bord opposé, il reçoit dans ses glissières les rebords de la platine de l'un des côtés du premier élément, que l'on a extrait sur la moitié de sa longueur. Cette platine et le pied qu'elle porte participent donc pour moitiés dans le support et l'assemblage des deux éléments de plateaux.

On peut, ainsi de suite, assembler un nombre quelconque d'éléments de plateaux, étant entendu que, deux par deux, ils sont assemblés bord à bord par une platine unique, et supportés par un pied unique situé à l'emplacement exact du raccord, chaque platine étant insérée par chaque moitié de sa longueur, dans les glissières de chaque plateau. L'immobilisation des rebords des platines dans les glissières assure la solidarisation de l'ensemble des plateaux. Cette immobilisation peut se faire par de simples vis à tête moletées, faciles à mettre en place et à enlever, ce qui illustre la facilité du montage et du démontage à un ensemble, pour sa mise en place, sa modification, ou le retrait d'un élément individuel par exemple.

Bien entendu, la forme des piètements peut être quelconque et relève uniquement de l'esthétique. Les plateaux peuvent avoir toutes les formes déjà connues pour ce genre d'éléments modulables, par exemple en forme de carré, de rectangle, de trapèze, d'hexagone de raccord (régulier ou non régulier), de secteur circulaire d'ouverture variable et analogues.

A titre d'exemple, on va décrire l'invention dans son application à la création de tables rectangulaires, en se référant au dessin annexé, sur lequel:

- La figure 1 illustre très schématiquement les éléments constitutifs du système selon l'inven-

tion, et

- Les figures 2a et 2b illustrent la mise en oeuvre de ces éléments.

Le premier composant de base de la combinaison selon l'invention, ou élément de plateau, consiste en un plateau 1, par exemple en bois, ayant une forme et des dimensions quelconques, semblables à celles des éléments déjà connues dans ce genre d'ensembles destinés à la création de tables de conférences modulables.

Selon l'invention, perpendiculairement à deux côtés opposés 2-2' sont fixées des couples de glissières parallèles 3a (-3b) et 3'a (-3'b), par exemple par vissage sur la face inférieure du plateau 1, à travers des lumières représentées en 4.

Le second composant de base de la combinaison selon l'invention, ou élément de piètement, consiste en un pied 5, de conception esthétique quelconque, et comportant à sa partie supérieure une platine 6 présentant deux rebords parallèles 7 réunis par une portion centrale 8 sur laquelle est fixé le pied 5, et légèrement galbée vers le bas, comme représenté.

Ces deux composants peuvent être adaptés l'un à l'autre de deux manières illustrées de façon symbolique aux figures 2a et 2b.

Selon la première manière, illustrée à la figure 2a, deux éléments de piètement sont insérés dans les deux couples de glissières 3a -3b, 3'a -3'b situées aux deux extrémités opposées d'un plateau unique 1. Dans ce cas les rebords 7 des deux platines 6 sont insérés sur toute leur longueur dans les glissières, de façon telle que les platines soient pratiquement au ras des côtés 2 et 2'. Elles sont alors immobilisées en place, par exemple par des vis à tête moletées 9 venant dans un taraudage 10 de la face inférieure du rebord 3 de la glissière, en bloquant le rebord 7 de la platine contre le dessous du plateau 1.

Cette combinaison de base, comprenant donc un plateau et deux pieds, constitue une table ou bureau indépendant classique.

Selon l'invention, on peut moduler à volonté cette combinaison, de la manière symbolisée à la figure 2b, qui illustre l'addition, à la table de la figure 2a, d'un second plateau 11, de forme et de dimensions quelconques, ce second plateau 11 comportant, de manière identique au premier, deux couples de glissières parallèles 13a(-13b), 13'a (-13'b) sur ses côtés opposés 12-12'.

Selon l'invention, sur le côté extérieur 12' du plateau 11 est insérée une platine semblable à la platine 6 et portant un pied 15', les rebords 17 de cette platine étant insérés sur toute leur longueur, de telle manière que ladite platine est pratiquement au ras du côté 12 ; par contre la platine 7 qui était, dans le cas précédent insérée jusqu'au ras du côté 2' du plateau 1, est cette fois insérée dans les

glissières 3'a que sur la moitié de sa longueur, l'autre moitié étant insérée dans les glissières 13a du côté 12 du plateau 11, de telle sorte que les deux plateaux 1 et 11 sont assemblés bord 2' à bord 12, le pied 5' étant situé juste au-dessous du raccord. Une fois les rebords des trois platines 7 bloqués dans leurs glissières respectives contre le dessous des plateaux 1-11, par les vis à tête moletées 9, l'ensemble plateaux 1-11 / pieds 5-5'-15' est solidarisé en formant une table composite, dont la forme et les dimensions sont celles de la combinaison des plateaux 1 et 11.

Toutes les combinaisons de toutes les formes et dimensions souhaitables en fonction des besoins, déjà connues, ou imaginées spécialement, sont possibles et modulables grâce à la grande facilité d'addition, de retrait, ou de modification des composants de base, puisque, à cet effet, il suffit de dévisser puis revisser les boulons moletés 9 pour libérer un composant et en placer un autre.

On bénéficie ainsi à la fois de la souplesse des systèmes à éléments indépendants, et de la stabilité et de la solidité des systèmes à éléments solidarisés antérieurs. Au surplus, alors que dans ces derniers systèmes, un élément de plateau extrait d'un ensemble était inutilisable, il suffit ici d'insérer un nouvel élément de piètement dans chaque couple de glissières laissées libres pour que cet élément de plateau constitue à nouveau une table, telle que par exemple illustrée à la figure 2a.

Les avantages du nouveau système selon l'invention sont donc essentiellement la souplesse et la commodité d'utilisation, apportés aux systèmes semblables, sans perte de solidité ni de stabilité.

Revendications

1. Nouveau système de composition de surfaces de travail modulables en formes et en dimensions, du type se composant d'une part de plateaux (1) de formes et dimensions compatibles, susceptibles d'être juxtaposés selon les besoins, et d'autre part de pieds adaptables à ces plateaux en vue d'en assurer le support stable et la solidarisation sous la face inférieure de chaque plateau étant fixées, sur chaque couple de côtés opposés, des couples de glissières (3) perpendiculaires à ces côtés, caractérisé en ce que, à chaque couple de glissières est associé un pied central unique (5), portant à sa partie supérieure (8) une platine présentant deux rebords parallèles (7) écartés de la même distance que lesdites glissières et venant coulisser entre la face inférieure dudit plateau et la face supérieure de chaque glissière.

2. Système selon la revendication 1, caractérisé en ce que les rebords de la platine sont surélevés par rapport au plan de la platine elle-même.

3. Système selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que, dans le but d'immobiliser chaque rebord dans chaque glissière, il est prévu une vis à tête moletée venant dans un taraudage de chaque glissière bloquer le rebord de la platine présent dans la glissière contre la face inférieure du plateau correspondant. 5

4. Système selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce que, aux extrémités libres d'un plateau, la platine est insérée sur toute sa longueur dans lesdites glissières tandis qu'aux raccords de deux plateaux contigus, la platine est insérée sur la moitié de sa longueur dans les glissières de chaque plateau respectif, le pied qu'elle porte étant situé sous ledit raccord. 10 15

20

25

30

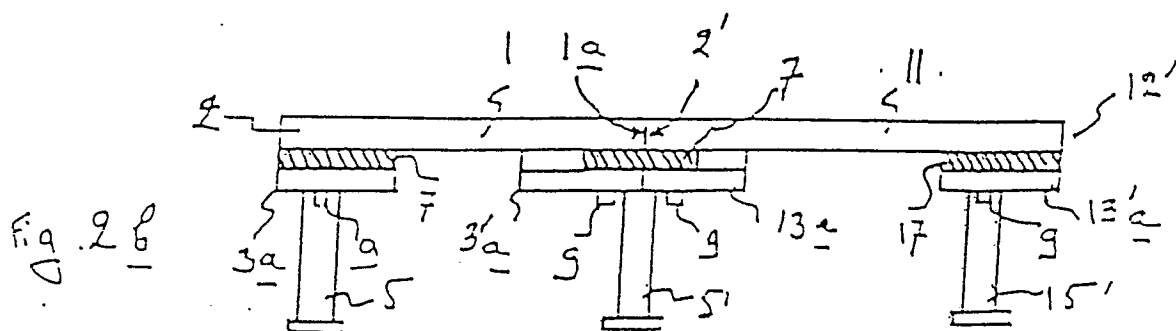
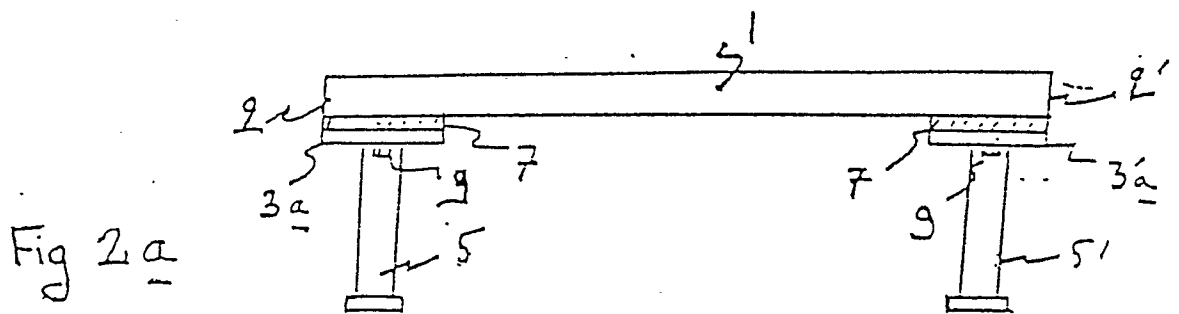
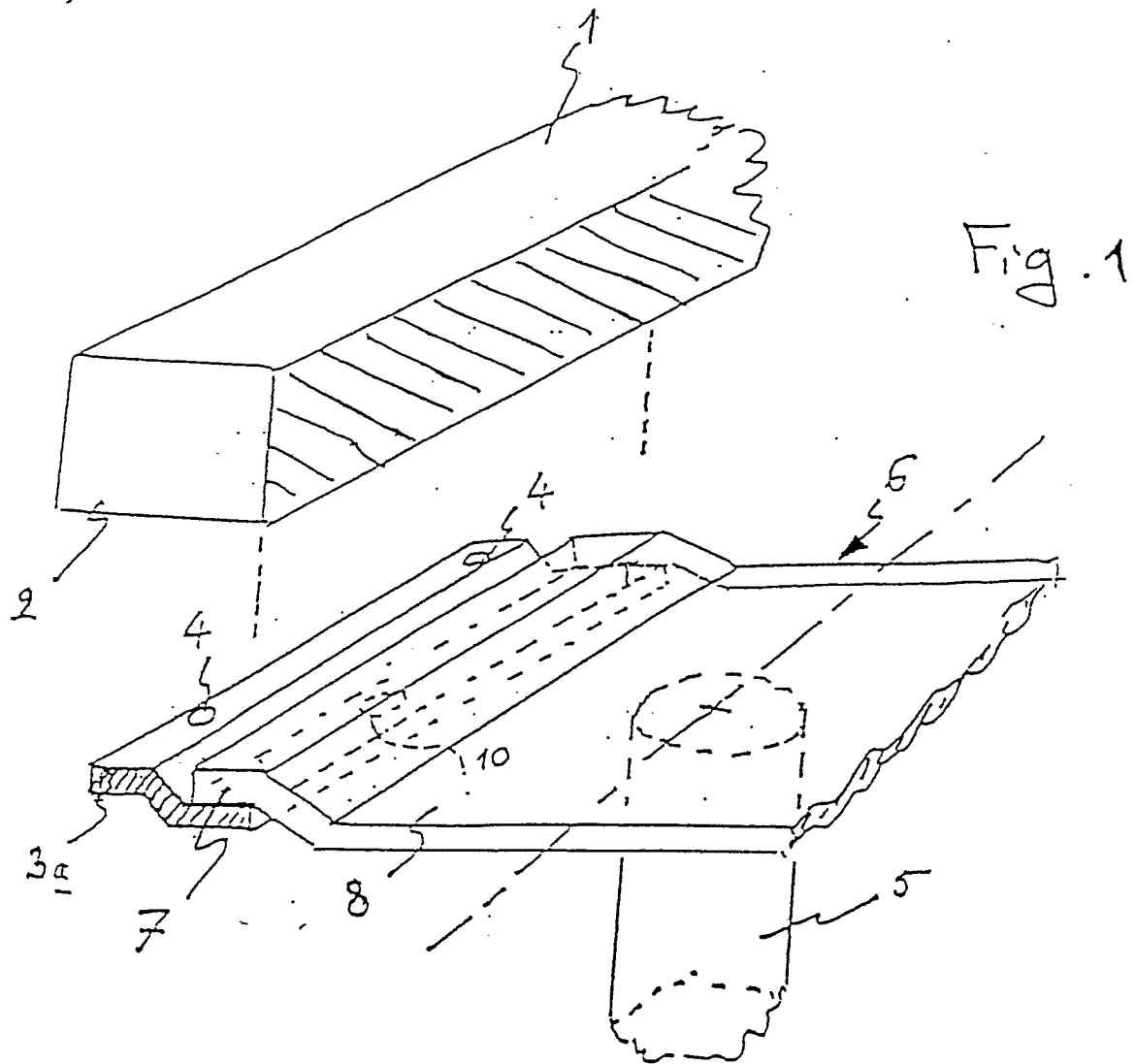
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 90 44 0032

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-3 339 503 (FLODELL) * En entier * ---	1-4	A 47 B 87/00 A 47 B 13/02
A	FR-A-1 101 327 (HENGEL) * En entier * ---	1	
A	DE-U-8 700 046 (SPIEGELS GmbH) * Pages 1-5; figure 1 * ---	1-4	
A	FR-A-2 048 265 (BASSEREAU) * En entier * ---	1-4	
A	WO-A-8 102 381 (MYRSTRAND) * En entier * -----	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 06-07-1990	Examineur DE GROOT R.K.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	